

LES STATUTS PROFESSIONNELS

Journée d'étude commune des sections des Bibliothèques universitaires et des Bibliothèques spécialisées

Le 17 mars 1979, les sections des Bibliothèques universitaires et des Bibliothèques spécialisées se sont réunies dans la Salle des Conférences du Musée des Monuments français, sous la présidence d'Anne-Marie Rabant et d'Alban Daumas.

Les communications de cette journée,

consacrée à l'étude des statuts professionnels, ont été précédées d'une brève intervention de Monsieur Trincal, sous-directeur chargé du Bureau des bibliothèques au Ministère des Universités, qui a rappelé l'importance de la coopération entre les divers types de bibliothèques et l'importance qu'il accordait à la définition

des divers statuts de bibliothécaires.

Plus que jamais ces problèmes sont d'actualité et c'est pourquoi les comptes rendus suivants s'efforcent de faire le point sur les situations diverses existant au milieu d'un même corps.

Coopération entre les sections de l'ABF

Voilà trois ans qu'à l'initiative de nos collègues Mlle Rabant et M. Daumas, présidents des sections BS et BU de l'ABF, était lancée l'idée de journées d'études communes aux deux sections. Ce n'est pas sans difficulté que la section BS organisa la première de ces journées sur le thème : « Problèmes communs aux BS et aux BU ». La salle vétuste de l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, gracieusement prêtée par la Ville de Paris, fut le cadre d'interventions et d'échanges d'idées jugés suffisamment fructueux pour que la section BU organise l'année suivante une seconde journée sur le thème : « La documentation dans les bibliothèques spécialisées et universitaires ». Enfin, l'an dernier, c'est au Musée des Monuments français que nos collègues se sont réunis pour discuter du « Statut professionnel dans les bibliothèques », sujet dont ce bulletin donne un compte rendu. Cette année, sous l'égide de la section BU, nous retrouvons la vaste salle de conférence du Musée des Arts et Traditions populaires pour une quatrième journée d'études qui, souhaitons-le, ne sera pas la dernière.

Certes, ces journées ne sont pas suffisantes pour dresser un bilan complet des sujets traités. Elles nécessiteraient une préparation beaucoup plus poussée, des contacts plus nombreux et plus réguliers avec d'autres associations professionnelles et syndicales, plus de temps et un comité d'organisation plus nombreux. Mais, comment demander à nos collègues qui se déplacent en grand nombre de la province

de rester un ou deux jours de plus, à leurs frais, dans la capitale ? Comment exiger d'eux qu'ils prennent encore plus sur le temps dont ils disposent, en dehors de leur travail, pour s'occuper de ces journées d'études qui ne forment qu'une part infime des activités para-professionnelles qu'ils peuvent avoir ? Chaque année qui passe nous fait voir avec toujours plus d'acuité les insuffisances de ces journées d'études. Et, cependant, chaque année qui passe fait venir, de plus en plus nombreux, nos collègues de Paris et, surtout, de province, pour suivre les débats et y apporter des informations qui manquent bien souvent à notre « tour d'ivoire » parisienne. D'autre part, ces journées ont permis d'accroître une collaboration de plus en plus fructueuse entre les deux sections BS et BU.

Grâce, à nouveau, à Mlle Rabant et à M. Daumas, aidés puis remplacés par Mme Casseyre, Mlle Saget et M. Guibaud, cette coopération a pris lors du dernier congrès de La Rochelle un tour nouveau. En effet, profitant de la réunion où devait se décider le prochain sujet de nos journées d'études, on proposa de réunir les bibliothécaires des deux sections dans des « groupes de recherches » qui, peu à peu, s'organiseraient autour de thèmes communs. Certes, depuis longtemps, les sous-sections médicales des deux sections travaillaient en commun ; mais, cette initiative devrait permettre à une sous-section des sciences exactes moribonde de reprendre vie. On peut envisager la création de groupes pour les bibliothèques juridi-

ques et administratives, celles de sciences humaines, les bibliothèques d'art ou de langue. Il est vrai qu'on se heurte alors assez rapidement au problème posé par l'importance de la Bibliothèque nationale : il est impossible de travailler dans les domaines cités plus haut sans faire appel à la compétence des membres de la section BN. C'est pourquoi, on a tenté un premier travail en commun pour la préparation du congrès de Strasbourg. La journée consacrée au travail des sections, sera divisée en deux grands thèmes traités en commun par les trois sections BN, BS et BU qui y apporteront non seulement une participation intellectuelle, mais aussi la mise en commun des dépenses grâce à une trésorerie des trois sections qui sera formée pour l'occasion.

Il n'est nullement question de regrouper les trois sections : chacune a non seulement sa « personnalité », mais aussi des problèmes qui lui sont propres, et il serait mauvais de faire abstraction d'un certain « corporatisme » qui n'est pas toujours nuisible à la défense de notre profession. Nous pouvons, en revanche, nous réunir pour traiter de problèmes qui paraissent souvent bien pragmatiques mais qui nous sont communs et pour lesquels une information vaste et commune est indispensable. Ainsi, grâce à la mise en commun de moyens intellectuels et matériels, on pourrait mener à bien certaines études, les enquêtes et autres catalogues qui restent souvent à l'état de projet faute de ces moyens.

J.-M. Léri

Enquête sur la formation et le statut professionnel des bibliothécaires spécialisés

Au début de l'année 1979, nous avons lancé auprès de nos collègues, membres de la section des BS de l'ABF, une enquête, afin de connaître leur formation professionnelle, leur qualification exacte et la nature de l'emploi qu'ils occupent. Enfin, nous demandions si la formation qu'ils avaient reçue correspondait aux fonctions qu'ils exerçaient et, s'il leur était donné de reprendre leurs études, quel serait le sens de leurs nouvelles démarches ?

Sur 300 questionnaires envoyés, 65 ont reçu une réponse, ce qui, compte tenu de la brièveté du temps laissé par les réponses, montrait l'intérêt soulevé par ce problème. Le délai très court de dépouillement de ce questionnaire n'a pas permis d'approfondir l'analyse des réponses, mais nous avons, cependant pu en tirer quelques enseignements. La formation de nos collègues répond, en général, à quatre types différents, qui se répartissent en deux

grandes catégories, selon l'organisme employeur. Les organismes officiels emploient des archivistes paléographes ou des titulaires du Diplôme supérieur de Bibliothécaire. Les organismes privés ou semi-privés recrutent plus volontiers des bibliothécaires formés par l'Institut catholique ou formés « sur le tas » et qui par la suite passent le CAFB. Le petit nombre de réponses provenant d'anciens élèves de l'INTD s'explique par le fait que les